

# Chondrosulf® 400 mg Gélule



Chondroïtine sulfate sodique (ACS4 - ACS6)

**Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.**

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

## Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que CHONDROSULF® 400 mg, gélule et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre CHONDROSULF® 400 mg, gélule ?
3. Comment prendre CHONDROSULF® 400 mg, gélule ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver CHONDROSULF® 400 mg, gélule ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

## 1 QU'EST-CE QUE CHONDROSULF® 400 mg, gélule ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique - AUTRES MÉDICAMENTS DES DÉSORDRES MUSCULO-SQUELETTIQUES.

Ce médicament contient du sulfate de chondroïtine. Il est préconisé chez l'adulte (plus de 15 ans) dans le traitement de la douleur et de

la gêne fonctionnelle au cours de l'arthrose du genou et de la hanche.

Ce médicament a une action lente, retardée d'environ 2 mois et son effet peut persister après l'arrêt du traitement.

2

## QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE CHONDROSULF® 400 mg, gélule ?

**Ne prenez jamais CHONDROSULF® 400 mg, gélule :**

- antécédents d'allergie à l'un des constituants de ce produit,
- enfant de moins de 15 ans.

## Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant de prendre CHONDROSULF® 400 mg, gélule. Ce médicament est déconseillé en cas de grossesse ou d'allaitement.

Ce médicament contient 36,5 mg de sodium (composant principal du sel de cuisine/table) par gélule. Cela équivaut à 1,8% de l'apport alimentaire quotidien maximal recommandé de sodium pour un adulte.

## Autres médicaments et CHONDROSULF® 400 mg, gélule

Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

## Grossesse et allaitement

L'utilisation de ce médicament est déconseillée, sauf avis contraire de votre médecin, pendant la grossesse ou l'allaitement.

Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez rapidement votre médecin : lui seul pourra adapter le traitement à votre état.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

3

## COMMENT PRENDRE CHONDROSULF® 400 mg, gélule

## Posologie

Réservé à l'adulte (plus de 15 ans).

3 gélules à 400 mg, soit 1200 mg par jour.

## Mode et voie d'administration

Voie orale.

Les gélules sont à avaler telles quelles avec un grand verre d'eau.

## Fréquence d'administration

La posologie est à répartir en 3 prises par jour. Les gélules sont à prendre de préférence au moment des repas.

## Durée du traitement

La durée du traitement sera modulée en fonction des résultats cliniques en sachant que l'effet est retardé de 2 mois environ et qu'il peut persister après l'arrêt du traitement.

## **Si vous avez pris plus de CHONDROSULF® 400 mg, gélule que vous n'auriez dû**

En cas de surdosage ou d'intoxication accidentelle, prévenir un médecin.

## **Si vous oubliez de prendre CHONDROSULF® 400 mg, gélule**

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5

## COMMENT CONSERVER CHONDROSULF® 400 mg, gélule ?

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.  
N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur la boîte.  
Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6

## CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

### Ce que contient CHONDROSULF® 400 mg, gélule

· **La substance active est :**

Chondroïtine sulfate sodique ..... 400 mg  
Pour une gélule.

· **Les autres composants sont :**

Stéarate de magnésium.

Composition de l'enveloppe de la gélule :

gélatine, indigotine (E132), jaune de quinoléine (E104).

### Qu'est-ce que CHONDROSULF® 400 mg, gélule et contenu de l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de gélule. Boîte de 84 gélules.

### Titulaire/Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché

**IBSA Pharma SAS**

Parc de Sophia-Antipolis

Les 3 Moulins - 280, rue de Goa

06600 ANTIBES - France

### Fabricant

**IBSA Farmaceutici Italia S.r.l.**

Via Martiri di Cefalonia, 2

26900 LODI - Italie

### La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est :

**Octobre 2021.**

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).

4

## QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Peuvent survenir des réactions allergiques cutanées de type rougeurs, urticaire, eczéma, éruption, associées ou non à des démangeaisons et/ou un œdème.

Dans ces cas, il faut immédiatement arrêter le traitement et avertir votre médecin.

Au cours du traitement, il est possible que surviennent également des troubles digestifs de type nausées, vomissements, ainsi que des vertiges.

Dans tous ces cas, il faut en avertir votre médecin.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

### Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien.

Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)

En signalant les effets indésirables, vous



Séparez les éléments avant de trier